



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 avril 2025 à 20h à la salle Communale de Génicourt-sur-Meuse
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 27 mars 2025



L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée étant assemblée en session ordinaire, à Génicourt-sur-Meuse après convocation légale en date du **27 mars 2025**, sous la Présidence de Monsieur Serge NAHANT.

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : Bernard GILSON, Pascal LEPAGE, Christian MAURER

Etaient remplacés : Hubert BRY par Cédric STENOUE, Christian MAURER par Vincent HENRY, Patrick THUGNET par Jean VIRION

Absent : Francis TOUSSAINT

Pouvoirs : Bernard GILSON à Claude REALE, Daniel SANZEY à Isabelle THOMAS-GUERY

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

Monsieur Jean-François PEROTIN ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 28 janvier 2025.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

PROCES VERBAL DE SEANCE

1- ADMINISTRATION GENERALE

Compte financier unique 2024 - :

- Approbation du compte financier unique (document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif) : budget général et budgets annexes
- Présentation des budgets annexes 2025

	Compte Financier Unique	Budget Primitif
FONCTIONNEMENT-DEPENSES	8 444 140,78€	10 947 833.48€
FONCTIONNEMENT-RECETTES	10 531 823.82€	10 947 833.48€
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	2 087 683.04€	
INVESTISSEMENT-DEPENSES	4 817 620.80€	5 793 652.54 €
INVESTISSEMENT-RECETTES	4 131 682.53€	5 793 652.54€
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT	-685 938.27€	

	FONCTIONNEMENT	
Budget Annexe ordures ménagères	CA 2024	BP2025
DEPENSES	1 016 279,75	889 163,00
RECETTES	1 079 062,34	889 163,00
002 dont résultat fonctionnement reporté	390 016,03	62 782,59
RESULTAT	62 782,59	0,00

	INVESTISSEMENT	
Budget Annexe ordures ménagères	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	3 409,95	213 354,65
RECETTES	172 554,60	213 354,65
001 dont résultat investissement reporté	138 687,49	169 144,65
RESULTAT	169 144,65	0,00

	FONCTIONNEMENT	
Budget Annexe DECHETTERIE	CA 2024	BP2025
DEPENSES	542 174,89	480 000,00
RECETTES	542 057,74	480 000,00
002 dont résultat fonctionnement reporté	-114 314,31	-117,15
RESULTAT	-117,15	0,00

	INVESTISSEMENT	
Budget Annexe DECHETTERIE	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	45 272,91	68 272,91
RECETTES	0,00	68 272,91
001 dont résultat investissement reporté	-24 772,91	-45 272,91
RESULTAT	-45 272,91	0,00

Budget Annexe ZAC SOUHESMES	FONCTIONNEMENT	
	CA 2024	BP2025
DEPENSES	2 199 834,87	2 799 429,58
RECETTES	1 919 509,88	2 799 429,58
002 dont résultat fonctionnement reporté	-239 537,36	-280 324,99
RESULTAT	-280 324,99	0,00

Budget Annexe ZAC SOUHESMES	INVESTISSEMENT	
	10 398,56	11 400,00
DEPENSES	1 988 218,69	1 910 956,02
RECETTES	1 900 735,52	1 910 956,02
001 dont résultat investissement reporté	-158 599,88	-87 483,17
RESULTAT	-87 483,17	0,00

Budget annexe ZA VILLERS	FONCTIONNEMENT	
	CA 2024	BP2025
DEPENSES TOTALES	220 293,31	367 862,72
RECETTES TOTALES	384 073,72	367 862,72
002 dont résultat fonctionnement reporté	164 198,52	163 780,41
RESULTAT	163 780,41	0,00

Budget annexe ZA VILLERS	INVESTISSEMENT	
	CA 2024	BP 2025
DEPENSES	423 905,62	408 064,62
RECETTES	219 873,31	408 064,62
001 dont résultat investissement reporté	-219 873,31	-204 032,31
RESULTAT	-204 032,31	0,00

Budget annexe ZA ENTRE DEUX HAIES	FONCTIONNEMENT	
	CA 2024	BP2025
DEPENSES TOTALES	494 004,68	1 723 042,61
RECETTES TOTALES	898 262,61	1 723 042,61
002 dont résultat fonctionnement reporté	404 257,80	404 257,93
RESULTAT	404 257,93	0,00

Budget annexe ZA ENTRE DEUX HAIES	INVESTISSEMENT	
	CA 2024	BP 2025
DEPENSES TOTALES	987 888,36	1 252 779,36
RECETTES TOTALES	493 883,68	1 252 779,36
001 dont résultat investissement reporté	-493 883,68	-494 004,68
RESULTAT	-494 004,68	0,00

Budget annexe TOURISME	FONCTIONNEMENT	
	CA 2024	BP2025
DEPENSES TOTALES	59 195,80	127 721,29
RECETTES TOTALES	57 174,51	127 721,29
002 dont résultat fonctionnement reporté	2 548,65	-2 021,29
RESULTAT	-2 021,29	0,00

Budget annexe TOURISME	INVESTISSEMENT	
	CA 2024	BP 2025
DEPENSES TOTALES	6 348,21	19 442,57
RECETTES TOTALES	17 997,21	19 442,57
001 dont résultat investissement reporté	14 148,33	11 649,00
RESULTAT	11 649,00	0,00

Budget annexe boulangerie SOUILLY	FONCTIONNEMENT	
	CA 2024	BP2025
DEPENSES TOTALES	9 250,50	14 246,52
RECETTES TOTALES	13 807,52	14 246,52
002 dont résultat fonctionnement reporté	0,00	0,00
RESULTAT	4 557,02	0,00
1068 Affectation en investissement	4 557,02	
Résultat	0,00	

Budget annexe boulangerie SOUILLY	INVESTISSEMENT	
	CA 2024	BP 2025
DEPENSES TOTALES	6 528,82	28 540,90
RECETTES TOTALES	17 926,18	28 540,90
001 dont résultat investissement reporté	4 942,80	11 397,36
RESULTAT	11 397,36	0,00
1068 Affectation en investissement	4 557,02	
Résultat	15 954,38	

Budget annexe SARAP	FONCTIONNEMENT	
	CA 2024	BP2025
DEPENSES TOTALES	1 974,68	47 615,32
RECETTES TOTALES	2 640,00	47 615,32
002 dont résultat fonctionnement reporté	0,00	665,32
RESULTAT	665,32	0,00

Budget annexe SARAP	INVESTISSEMENT	
	CA 2024	BP 2025
DEPENSES TOTALES	2 147 526,11	1 032 530,21
RECETTES TOTALES	1 699 191,53	1 032 530,21
001 dont résultat investissement reporté	0,00	-448 334,58
RESULTAT	-448 334,58	0,00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, suite à la sortie, au préalable, de Monsieur Serge NAHANT Président de la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée, le conseil de communauté **ADOpte** les comptes financiers unique 2024 relatifs au budget principal et aux cinq budgets annexes de la communauté de communes.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le Budget Primitif 2025 - « budget général et les 8 budgets annexes de la communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée.

Monsieur Buys alerte sur la ligne de trésorerie en conseillant de limiter son recours au strict nécessaire. Monsieur Nahant répond que les ratios de la communauté de communes sont bons, et que les projections sont conformes au PPI ; pour ce qui est des investissements, il faudra avancer au

« coup par coup » au vu des subventions obtenues notamment pour la ZAC de Dieue-sur-Meuse. Aujourd'hui, l'ordre n'est pas donné de démarrer tous les projets.

Madame Hurlain fait un point sur le dossier de rénovation thermique sur l'école de Souilly dont la salle de restauration est le 1^{er} volet.

Monsieur Nahant évoque le projet de groupe scolaire à Sivry-sur-Meuse en précisant que les études ont démarré à la CAGV ainsi que le projet de crèche au « Moulin brûlé »

La demande de soutien financier de la part de la commune de Souilly pour le parking sera discutée en commission.

Au titre des budgets annexes, il est envisagé d'augmenter la redevance ordures ménagères au prochain semestre, elle n'a pas été augmentée jusqu'à ce jour. David Minuto précise qu'il faut voir l'évolution de la consommation de sacs jaunes mais être vigilant pour éviter une forte hausse. C'est le tri qui coûte le plus cher et non les déchets de la poubelle noire. La situation doit être saine pour la prochaine mandature. Il a été décidé de rouvrir la plateforme déchets de Sommedieu un mardi/semaine. Pour avoir une plateforme communautaire centrale, il a également été décidé d'aménager la plateforme d'Ancemont et de l'ouvrir à tout le territoire. Il y a du broyage à faire, ce sera à côté du terrain de football mais cela aura un coût.

Monsieur Nahant précise que le bail de location avec le SMET pour la Grimoirie arrive à son terme en 2026, il faut lancer les discussions pour acquérir le site. Actuellement, le SMET déménage sur Baleycourt. Le bas de quai sera utile pour mieux gérer les déchets et les valoriser, une recette supplémentaire de 100 000€ est envisagée.

A la question de Pascal Pierre sur la collecte des déchets papier/plastiques en bac, il est répondu que le coût est bien trop élevé ainsi que la maintenance. A ce jour le service est le moins cher de Meuse grâce notamment à l'insertion qui gère la déchetterie.

Zone de Villers : cela fait plusieurs années que l'on envisage la fermeture de ce budget avec le transfert du terrain aux différents artisans. Ce dossier est prêt chez les 2 artisans et en cours pour le 3^{ème}. Le notaire est prêt à gérer ce dossier.

ZAC entre deux haies : des études sont en cours au niveau administratif, un permis d'aménager sera nécessaire très probablement.

Concernant la boulangerie de Souilly, le fonds de commerce est toujours en vente mais le boulanger actuel poursuit ses activités. Il sera possible qu'un partenariat pour un dépôt de pain soit envisagé avec le nouveau gérant de la supérette qui devrait ouvrir sous l'enseigne Panier Sympa dans les prochaines semaines.

Tourisme : Les recettes sont intéressantes, 11 000€ de taxe de séjour sur 2023-2024 ; boutique 7000€, nuitée des camping-cars 4000€. Toutes les écritures n'ont pu être passées en 2024 en raison d'un décalage en trésorerie. En 2025 sera organisée une exposition sur le canal de la Meuse gérée par l'office de tourisme et Michel Parisot. Toute la documentation est remise à jour ainsi que pour les chemins de randonnée et une carte du territoire intégrant un QR Code. En investissement, un tableau interactif extérieur sera acquis qui valorisera tous les villages. Sébastien Brizion s'intègre bien et dynamise la communication autour du tourisme sur le territoire après Annick qui a mis en valeur les produits du terroir, activité qui sera également reprise par Sébastien avec les colis de Noël.

- **Affectation du résultat des budgets**

- Budget principal

Le conseil communautaire à l'unanimité décide que le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget principal de 2 087 683,04 € est affecté :

- En investissement pour : 178 827,77 €
- En report au 002 pour : 1 908 855,27 €

- Budget annexe boulangerie de Souilly

- Le conseil communautaire à l'unanimité décide que le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget annexe boulangerie de Souilly est affecté entièrement à la section d'investissement, soit 4 557.02€

- **Subventions d'équilibre aux budgets annexes :**

- Le conseil communautaire à l'unanimité décide le versement *d'une subvention de 204 032.31 € au budget Zone de Villers*
- Le conseil communautaire à l'unanimité décide le versement *d'une subvention de 758 774.68 € au budget Zone entre deux haies*
- Le conseil communautaire à l'unanimité décide le versement *d'une subvention de 340 710.77 € au budget Zone des Souhesmes*

Le conseil communautaire à l'unanimité décide le versement d'une subvention de 91 688.88 € au budget tourisme

- **Effacement créance-budget principal**

Considérant les décisions de la commission de surendettement des particuliers prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'inscrire au compte 6542 pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes sur le budget 15600 d'un montant de 678.96€

- **BUDGET 2025- Vote des taux 2025**

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE DE RETENIR les taux des taxes directes locales pour l'année 2025 suivants (sans changement par rapport à 2024) :

- ➤ Taxe d'habitation additionnelle : **17.97 %**
- ➤ Taxe foncière bâtie additionnelle (TFB) : % ; **14.47 %**
- ➤ Taxe sur Foncière Non Bâti additionnelle (TFNB) : % ; **21.76 %**
- ➤ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : % ; **20.61 %**
- **DE MAINTENIR EN RESERVE** un taux capitalisé de 0,45% au titre de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Adhésion 2025 à divers organismes :

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Frédérique SERRE et Rachel FAVEAUX étant sorties et ne prenant pas part au vote, DECIDE :

1° D'ADHERER et de COTISER aux divers organismes suivants :

- Mission Locale (coût estimé : 9 125€)
- CAUE de la Meuse (coût : 0.70 €/habitant soit 6 387.50€)
- Initiative Meuse (coût : 1 000 € + 0.10 €/habitant soit : 1 925€)
- Fédération Française du Cyclisme (coût estimé : 950 €)
- SITLOR (coût estimé : 600 €)
- REFUGE DE L'ETANG BLEU : 7 770.86€
- FROTSI (fédération des offices de tourisme) : 275€
- CEREMA : 500€

Les montants estimés mentionnés ci-dessus pourront être ajustés en fonction de l'appel à cotisation 2025.

Pour ce qui concerne le refuge de l'Etang Bleu, la gratuité s'applique lorsque l'on trouve un animal errant, quand le propriétaire vient le chercher au refuge, il doit payer.

L'intérêt du CEREMA est de disposer de documentation technique, de payer moins cher certaines études et d'avoir du conseil.

Participation à l'agence Meuse Attractivité :

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Frédérique SERRE étant sortie et ne prenant pas part au vote en sa qualité d'administratrice de l'agence d'attractivité **DECIDE** DE VERSER la cotisation 2025 à l'Agence d'attractivité de la Meuse, soit 9 125€*

Participation 2025 au PETR du Pays de Verdun :

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, Romuald LEPRINCE et Pascal PIERRE étant sortis et ne prenant pas part au vote en qualité de membres titulaires du conseil d'administration du PETR, **DECIDE de verser** la cotisation 2025 au PETR du Pays de VERDUN (sur la base de 2.55 €/habitant), soit 23 597.70 € et 273.01€ au titre de la programmation CTEAC au vu de l'appel à cotisation*

RESSOURCES HUMAINES - créations et suppressions de postes :

*Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE***

1° DE CREER à compter du 1^{er} mai les postes ci-dessous :

- Rédacteur territorial 35/35° (Ancemont)
- ATSEM (Souilly) 26.33/35°
- Adjoint technique (Sommedieue-Rive Gauche) 23.59/35°

2° DE SUPPRIMER au 1^{er} mai les postes ci-dessous :

- Adjoint administratif principal 1ère classe (Ancemont) 35/35°
- ATSEM (Souilly) 23.98/35°
- Adjoint d'animation (Souilly) 2.35/35°
- Adjoint technique (Sommedieue) 14.61/35°
- Adjoint Technique (Rive gauche) 6.27/35°

Protection sociale Complémentaire – Mandatement du Centre de Gestion de la Meuse afin de conclure une convention de participation dans le domaine de la Santé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil :

Article 1 : souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

Article 2 : mandate le Centre de Gestion de la Meuse afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé ».

Article 3 : mandate le Centre de Gestion de la Meuse pour solliciter les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... ».

Article 4 : s'engage à communiquer au Centre de Gestion de la Meuse les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.

Article 5 : prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de Gestion de la Meuse par délibération et après convention avec le Centre de Gestion de la Meuse, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Meuse.

Protection sociale du Personnel-Prévoyance

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de maintenir le dispositif applicable au personnel de la Communauté de Communes au titre de la labellisation en ajustant la participation à compter du 1^{er} janvier 2025 à 7€ conformément à la loi pour les contrats de prévoyance souscrits par le personnel.

2- ECONOMIE- INNOVATION

Règlement des aides économiques– validation du règlement d'aides économiques et de la convention relative à la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et la CC Val de Meuse Voie Sacrée dans le champ des aides aux entreprises

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil DECIDE

1°: DE VALIDER le règlement d'aides économiques pour les entreprises du territoire de la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée,

2° DE VALIDER la convention relative à la complémentarité de l'action publique entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée dans le champ des aides aux entreprises

Site SARAP – Création d'un tarif occupation des extérieurs

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil DECIDE

1° D'AUTORISER le Président ou un vice-président à signer une convention d'occupation temporaire de la plateforme espaces verts sur le site SARAP avec GEPELEC au prix de 0.50cts €/m2 pour une année non renouvelable sauf par accord écrit entre les parties soit une redevance estimée à ce jour à 750€ pour une surface de 1500m2

3. HYDRAULIQUE

GEMAPI - Travaux de renaturation du Belrupt et de la Scance – convention de groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre et les travaux avec la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

1° DE VALIDER la réalisation des travaux sur les cours d'eau de la Scance et de Belrupt sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Meuse, dans le cadre du projet porté par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,

2° DE VALIDER la convention de groupement de commande pour la maîtrise d'œuvre et les travaux des cours d'eau du Belrupt et de la Scance avec la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,

3° D'ASSURER le remboursement à la CAGV des travaux réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Meuse Voie Sacrée, déduction faite des subventions de l'AERM (80%), à raison de 13 920€ de reste à charge pour la communauté de communes sur un montant total de 69 601.80 €.

GEMAPI – avenant 2 de prolongation de la convention de délégation à l'EPAMA du projet de restauration du Billonneau

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité, une abstention, DECIDE :

1° DE VALIDER le renouvellement de la convention du 30 mars 2020, modifiée par avenant du 19 juillet 2021 déléguant les travaux de restauration du Billonneau à l'EPAMA et de prolonger la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée jusqu'au 31 décembre 2026,

2° D'AUTORISER Le Président à signer l'avenant n°2 de prolongation de la convention de délégation du projet de restauration du Billonneau,

3- ENVIRONNEMENT

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE D'APPROUVER le « contrat type pour la collecte sélective » portant accompagnement par l'éco - organisme Adelphe pour la période 2025 - 2029.

5. PATRIMOINE

VOIRIE – ECF 2025

Considérant qu'il convient de revoir le programme ECF en fonction du diagnostic des voiries réalisé par le maître d'œuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil DECIDE :

1° DE VALIDER la programmation voirie présentée pour un estimatif avant appel d'offres de 115 707€ HT pour les ECF et 2870€ HT pour la signalisation et autorise le président à lancer l'appel d'offres et signer le marché conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres

2° CONFIRME le montant estimatif des travaux Blowpatcher à hauteur de 40 00 € HT et autorise le président à signer le marché correspondant

AUTORISE la signature des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et fonds de concours aux communes de Sommedieu, Dugny-sur-Meuse et Ville sur Cousance

Le tableau des voiries est présenté aux conseillers communautaires, il tient compte des demandes des communes. La rue du château à Génicourt sera bien prise en compte. S'il y a besoin de faire un rabotage, c'est avec le maître d'œuvre que se sera décidé.

Avant les travaux pour le blowpatcher, un passage sera fait avec l'entreprise et un marquage au sol est prévu.

Vente d'un ensemble immobilier sis ferme du château à Génicourt- Signature d'une convention pour l'entretien de la microstation

Le conseil, après en avoir après en avoir délibéré et à la majorité, 3 abstentions, DECIDE

1° D'AUTORISER la signature de la convention d'entretien avec l'OPH de la Meuse à raison d'un passage hebdomadaire pour le nettoyage du dégrilleur de la microstation de Génicourt et la sortie de la poubelle

2° de FIXER à 200€ TTC le montant mensuel des frais d'entretien hormis la redevance ordures ménagères

3° D'AUTORISER la révision ou la résiliation après une durée de 3 ans

Certains conseillers sont réticents concernant cette convention afin d'éviter de prendre une responsabilité en matière d'assainissement alors que nous en sommes pas compétents. La convention prévoit une résiliation possible après 3 ans.

6- COHESION - MOBILITE

Marché Liaison en mode doux Ancemont-Dieu – Avenant n°2 lot 2 création de passerelles

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

1° DE VALIDER la modification de l'article 3.5 variation des prix du CCAP du marché liaison en mode doux Ancemont – Dieue – lot2 création de passerelles attribué à l'entreprise BERTHOLD SA pour permettre l'application de deux index différents sur la révision des prix des situations mensuelles passées et à venir,

2° DE VALIDER l'avenant n°2 correspondant selon les montants ci-dessous :

Montant initial du marché : 1 296 020 € HT

Montant du marché après avenant n° 1 du 2 août 2024 : 1 337 806,06 € HT

Nouveau montant du marché après révision appliquée suivant les index modifiés : 1 284 960,45 € HT

Soit une baisse totale de – 52 845,61 € HT

La proposition et l'avenant qui a finalisé l'accord ont permis de respecter la demande qui a semblé légitime de l'entreprise en préservant les intérêts de la communauté de communes grâce à un calcul très fin de la part du gestionnaire Guillaume Houllé qui a individualisé toutes les prestations pour y affecter l'index ouvrages d'art métalliques et l'index génie civil ainsi que les prestations associées.

Enveloppe Subventions aux associations 2025

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité, DECIDE

1) DE VOTER les enveloppes suivantes au titre des subventions aux associations 2025 :

20 000€ en fonctionnement et 20 000€ en investissement répartis comme suit :

- **FONCTIONNEMENT**
 - o 12 000 € pour les associations sportives (soit 2000€ à 3000€ de plus que ce que l'on verse habituellement)
 - o 5000€ pour la Culture
 - o 3000€ pour Histoire et Mémoire
- **INVESTISSEMENT**
 - o Bibliothèques pour leurs demandes d'achat de matériel
 - o Manifestations exceptionnelles
 - o Achats sur justificatifs

2)1° D'AUTORISER le versement d'une subvention exceptionnelle de 150€ à l'association 1-2-3 Soleil au titre de la participation 2024 à Anim été.

ADMR – ILCG :

En 2025, le montant des aides à allouer aux associations ADMR et ILCG est proposé sur la même base que 2024 ajustée à la population des communes desservies :

- **ADMR /ILCG :**
 - o 16 379 € pour l'ADMR Val de Meuse et plateau de Souilly
 - o 240 € pour l'ADMR de Clermont
 - o 1579 € pour l'ADMR du Verdunois
 - o 1460.00 euros pour l'ILCG du Val de Meuse et du plateau de Souilly
 - o 140 € pour l'ILCG du Centre Argonne

La nouvelle présidente de l'ILCG Fabienne Bavoux communique énormément, c'est un gros atout pour cet organisme et pour les bénéficiaires.

Le départ de la présidente de l'ADMR est prévu en 2025

6. ENFANCE SCOLAIRE

Fournitures scolaires 2025

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° DE VERSER pour l'année 2025 un forfait par élève au titre des fournitures scolaires de 50 € TTC pour toutes les écoles primaires publiques du territoire (DUGNY, SOUILLY, ANCEMONT, TILLY, LES MONTHAIRONS, SOMMEDIÈUE, DIEUE, BELRUPT).

Subventions 2025- Voyages Scolaires

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE

1° DE VERSER au titre de 2025 une subvention voyage scolaire de :

- **1 764 €** pour le groupe scolaire d'ANCEMONT (49 élèves)
- **5 400 €** pour le groupe scolaire de SOUILLY (150 élèves)
- **3 204 €** pour le groupe scolaire RIVE GAUCHE (89 élèves)

2° DE VERSER au titre de 2025 une subvention spécifique pour

- **un séjour** avec nuitée de : 25€ la nuitée plafonnée à 100€ par élève participant au séjour pour l'ensemble des écoles du territoire hors SMS.

7- QUESTIONS DIVERSES

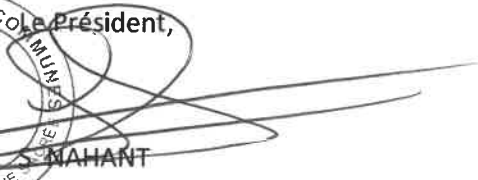
Monsieur Nahant évoque la demande de la préfecture relative à la reconstitution des organes délibérants soit selon les règles de droit commun, soit selon un accord local qui doit respecter un certain nombre de règles. Au titre du renouvellement du conseil communautaire de 2026, Monsieur le Président demande s'il y a des propositions allant vers le vote d'un accord local. C'est effectivement plus compliqué et jusqu'à ce jour la représentation de droit commun a permis à toutes les communes de s'exprimer.

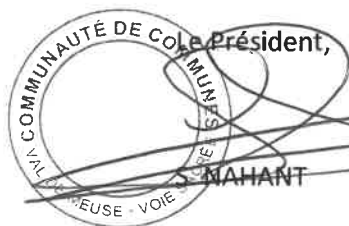
Le droit commun est validé par les membres du conseil communautaire.

Une demande de subvention pour un fourgon de pain est en attente, la relance sera transmise au gestionnaire.

Deux conseils communautaires seront programmés avant l'été.

Le Président lève la séance du conseil communautaire à 23h15.

Le Président,

S. NAHANT



Le Secrétaire

Jean-François PEROTIN

